

L'Autrian a amené 331 Mennonites. Ce sont tous des gens paisibles, respectables et ayant des économies. Le chef avait une traite de \$20,000 sur une banque de Montréal. En outre tous les émigrants avaient chacun un montant assez rond.

C'est un village entier qui se transporte de la Russie au Manitoba. Presque tous ces braves gens sont parents. Ils sont partis en route pour Manitoba où ils vont s'établir dans huit townships qui ont été retenus pour eux.

280 familles Mennonites sont encore en mer dans deux vaisseaux différents, et elles seront suivies d'une vingtaine d'autres.

Nous lisons dans le *Foyer Canadien* de Worcester, Mass., du 21 juillet :

La semaine dernière, M. Louis Riel a passé cinq jours en cette ville, et a été l'hôte du Rév. J. B. Primeau et de M. Frécl. Houde. Les Canadiens de Worcester ont profité de sa présence au milieu d'eux pour tenir une grande assemblée publique et adopter des résolutions en faveur des Métis du Manitoba.

M. Walter Shanley vient d'être nommé par le gouvernement local au poste d'ingénieur surveillant des travaux de construction du chemin de fer du Nord. On sait que le gouvernement consent à payer un tiers des travaux à mesure qu'il seront exécutés, et comme il faut pour cela constater la valeur de ces travaux, M. Shanley est chargé d'en faire mensuellement l'estimation.

On sait que le ci-devant procureur-général Clarke s'est divorcé pour prendre une seconde femme divorcée elle-même. C'était risquer beaucoup, il faut l'avouer. Il a été chassé du cabinet, puis assommé par des inconnus, et fuyant la province qui venait de prouver violemment le cas qu'elle en faisait, il est assailli de nouveau et grièvement blessé sur son passage à travers la capitale du Minnesota.

On eût pu croire que la coupe de ses infortunes était comble. Eh bien ! non. Un journal nous apprend qu'il vient d'être arrêté dans les États-Unis pour une dette considérée comme frauduleuse.

Le R. P. Lacombe devant partir bientôt pour les missions du Nord-Ouest, prie ses amis et bienfaiteurs du Canada de vouloir bien lui faire passer au plutôt les quelques aumônes ou autres objets à lui destinés, qui seraient encore entre leurs mains.

Le R. P. informe aussi toutes les personnes qui désirent partir avec lui pour le Manitoba de se tenir prêtes pour le 10 août prochain, à moins d'avis contraire. Elles voudront bien avertir le R. P. de leur départ au moins deux jours avant le terme fixé. La route par Sarnia, le lac Supérieur, Duluth et Moorhead sera celle que suivra la caravane.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire la lettre suivante adressée au *Courrier de St. Hyacinthe* :

Monsieur,
Votre bonneter a été surprise pour un article de l'*Echo de Lévis*, dans lequel je suis accusé d'avoir appliqué à M. Riel l'épithète de lâche. C'est une calomnie. Je n'ai pas plus appelé M. Riel un lâche, que je n'ai prêché avec *Chiquiquy*, comme l'a affirmé plusieurs fois le même journal.

J'ai seulement dit, — comme M. le Dr. Blanchet l'a répété après moi, — que M. Riel n'avait pas pris son siège en chambre, parce qu'il craignait des voies de fait contre sa personne.

Je n'ai jamais rien dit, à Lévis ou ailleurs, qui pût blesser aucunement M. Riel qui connaît depuis longtemps mes sympathies pour lui.

J'espère, monsieur, que vous me rendrez la justice de publier cette dénégation. Ce serait mal servir la cause de M. Riel que de laisser croire à ses ennemis qu'une partie de la députation bas-canadienne lui est hostile.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
LOUIS H. FRECHETTE.

La nouvelle d'un massacre par les Sioux, sur les frontières du Dakota, E.-U., a causé quelque sensation. Voici à ce sujet, dit le *Métis*, une lettre que nous transmet un ami de notre feuille :

PEMBINA, 7 juillet, 1874.

Vous avez dû apprendre déjà la grande nouvelle du massacre qui a eu lieu à St. Joseph, Dakota, dimanche dernier, pendant la messe. Peut-être que les détails suivants apportés hier par quelques dames de ce dernier endroit, et qui sont venues se réfugier ici, vous intéresseront. Ainsi, Baptiste Morin venait d'arriver chez son beau-père, M. Delorme, quand une bande de 7 à 8 Sioux entrèrent tout-à-coup. Le vieillard les invita à se mettre à table. Ils répondirent alors qu'ils ne venaient que pour venger deux des leurs, tués par les Métis dans la prairie; et tirent feu de suite. Dès la première décharge, Baptiste Morin et son beau-frère Louis Delorme, tombèrent morts, avec plusieurs balles dans le cœur. Puis, une autre balle atteignit le vieillard à la cuisse, et les brutes s'étant précipitées sur lui, le frappèrent plusieurs fois avec des armes semblables à des épées. La femme de J. Bte. Morin reçut en sortant un coup mortel à la tête et s'enfuit dans les bois; on n'a pas encore retrouvé son corps. Et madame Delorme, l'épouse du vieillard, fut également laissée pour morte; mais elle n'est pas dangereusement blessée. Vous concevez la terreur que cette boucherie a répandue dans St. Joseph, surtout quand l'on apprit de M. Delorme, sr. qui mourut deux ou trois heures après la tragédie, que les Sioux étaient au nombre de cent environ dans le voisinage.

Une compagnie de notre Fort s'est rendue à St. Joseph pour se mettre à la poursuite des meurtriers qui doivent être déjà bien loin. Car outre leurs chevaux, ils en ont volé plusieurs autres à St. Joseph.

Les bandits n'ont pas encore été arrêtés.

FAITS DIVERS

EMPOISONNEMENT. — On télégraphie de Gaspé, 16 :

Il y a eu ici un cas d'empoisonnement. Un individu du nom de Barrow, engagé comme contre-maitre chez Lowndes Frères, se mit avec plusieurs autres à sauver du bois à la dérive. Apercevant quelques moules, il en ramassa quelques-uns et se mit à les manger. Il en absorba tellement qu'il finit par se plaindre d'un malaise considérable. Il empira rapidement et ses compagnons s'empressèrent de le ramener à terre; mais au moment où l'embarcation touchait à terre, il expira. L'enquête du Coroner a eu lieu aujourd'hui.

Une action en dommages-intérêts au montant de \$500 a été intentée devant la Cour Supérieure par Wm. H. Short, contre le fils du Dr. Young, dentiste de Montréal, pour *malpractice*. Il y a quelques mois, le demandeur serait allé au bureau du Dr. Young pour se faire extraire une dent; ce dentiste pratiquant, paraît-il, sans avoir de diplôme ou permis, aurait, en s'efforçant d'extraire la dent, brisé la racine et fracturé la mâchoire du demandeur. Le demandeur fut en conséquence obligé de recourir à des traitements médicaux qui lui firent perdre du temps et lui occasionnèrent des dépenses, etc., etc.

Un triste accident vient de plonger toute une famille dans le deuil et la misère.

Dimanche matin, le 19, quatre français étaient occupés à pêcher dans le fleuve St. Laurent à l'endroit où le courant est le plus rapide, en bas du pont Victoria, quand l'un d'eux, Brugler, par suite d'un faux mouvement en lançant l'épervier, fit chavirer l'embarcation. Trois furent assez heureux pour gagner le rivage, mais Brugler quoiqu'excellent nageur ne put parvenir à se débarrasser du fil-t, dont le poids était d'environ 60 livres et disparut bientôt sans qu'aucun secours pût lui être porté.

La triste nouvelle fut annoncée avec les plus grands ménagements à sa jeune femme qui, folle de désespoir, voulait s'élançer vers la rivière. Ses amis ne la quittent plus, redoutant quelque nouvelle catastrophe.

Brugler était employé comme tanneur dans les ateliers de M. J. B. Anger, et avait su gagner l'estime de tous par sa conduite régulière et ses capacités. Digne fils de la noble Alsace et trop fier pour accepter la domination allemande, il avait préféré s'exiler, et était venu se fixer au Canada après la guerre de 1870-71.

Mercredi, le 22, un enfant de douze ans nommé Napoléon Beupré, s'est noyé en se baignant en compagnie de jeunes amis, près du quai de Longueuil, à Hochelaga.

S'ivant une habitude malheureusement trop répandue en cet endroit, le jeune Beupré monta sur un pot-au-dominant de dix pieds la surface de l'eau et se lança dans le fleuve. Une minute après, les journaliers du cure-môle No. 5, aperçurent son corps emporté par le courant à trois ou quatre pieds de profondeur. Il passa si rapidement qu'il fut impossible de l'arrêter avec une longue perche, et, malgré des recherches vigilantes faites en petit bateau, tout fut inutile. Le cadavre n'a pas encore flotté.

Les habits du malheureux enfant furent livrés à ses parents qui demeurent sur la rue Ste. Marie.

Un voyageur arrivé de Québec hier matin, nous a parlé d'une organisation de pompiers à bord du vapeur *Québec*. C'est M. le capitaine Labelle qui a eu le premier, l'idée de former en une "brigade du feu," et en un "corps de sauvetage," les officiers et matelots de son bord. Hier soir, les nouveaux pompiers ont manœuvré pour la première fois.

L'alarme a été donnée à la chambre des directeurs, et en moins de cinq minutes, officiers, pompiers, etc., étaient à leur poste: ceux qui composent le corps de sauvetage avaient déjà défilé les chaloupes et mis les appareils de sauvetage à la portée de tous les passagers.

Quoique, pour faire cette première expérience de la nouvelle organisation, le galant capitaine eut averti les dames et la plupart des passagers de ce qui allait arriver, une certaine excitation régnait à bord.

Tout le monde s'empessa de féliciter M. le capitaine Labelle et ses officiers des beaux succès qu'ils avaient remportés. — *La Minerve*.

AGENT VOYAGEUR. — M. Côme Tétrault est notre agent voyageur pour les États-Unis.

UNION ST. JEAN-BAPTISTE DE HAVERHILL, MASS.—Election des officiers.—Président, Z. Leboeuf; Vice-Président, J. Anger; Sec.-Arch., J. B. Dumaine; Sec.-Cor., John Archambault; Sec. Financier, Médard Mercier, réélu; Ass.-Sec. Financier, Edmond Metras; Trésorier, Nap. Bourque, réélu; Com.-Ordon., A. Patenaude, réélu; Ass. Com.-Ordon., Ed. Bourgeois; Directeurs, Ulric Leboeuf, A. Martel, N. Prevost, P. Benoit, G. Godin.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE DE NORTHAMPTON, MASS.—Election des officiers.—Président, A. Ménard; Vice-Prés., A. Parenteau; Sec.-Arch., O. Dragon; Ass. Sec.-Arch., R. Dominique; Sec.-Cor., J. S. Gousson; Trésorier, P. Picard, réélu; Ass. Trés., J. Guérin; Garde-Porte, E. Dupéroul; Porte-Bannières, T. Lampron; Maréchal, S. Belleville; Comité d'enquête, G. Desrosiers, J. Gadhu, J. Dragon, R. Dominique, B. Germain, J. Guérin.

REMERCIEMENTS. — A une assemblée régulière de la Société St. Jean-Baptiste de St. Johnsbury, Vt., tenue le 15 juillet 1874, il fut voté unanimement que :

Des remerciements soient présentés aux membres des comités d'organisation de Montréal et des États-Unis pour leurs travaux et le zèle qu'ils ont déployé pour le succès de la grande fête du 24 juin 1874.

Que les membres de cette société sont heureux de l'honorable réception qui a été faite aux Canadiens des États-Unis, et conserveront toute leur vie le souvenir de cette grande fête.

Que cette société présente ses remerciements à son généreux et estimable président, M. Jovite Pinard, qui n'a rien épargné pour la belle tenue et le succès de sa société.

H. S. L'ÉVÊQUE,
Sec.-Correspondant.

Nous avons assisté, dit un journal de Paris, aux grandes écuries du jardin d'acclimatation, à l'installation du plus curieux animal qu'ait peut-être encore possédé aucune ménagerie d'Europe; un éléphant qui mesure un mètre de hauteur et pèse à peine 100 kilog, un éléphant miniature, un véritable joujou. Cet éléphant est tout simplement de la race dont les Indiens ont longtemps fait des dieux; c'est un petit éléphant blanc qui arrive de l'Inde. Ce pygmée a été reçu par ses congénères Roméo et Juliette avec mille démonstrations d'amitié. On a si rarement occasion en Europe, quand on est éléphant de serfer la trompe de quelqu'un de sa famille!

Le jeune pochyderme est né le 4 octobre dans le Kaddan (grande enceinte entourée de pieux qui sert de parc aux éléphants dans l'Inde) d'un richissime rajah du Bénarés, Jatra Mungul. Le petit n'a donc que huit mois, et il grandira si Dieu lui prête la vie, car son père ne mesure pas moins de 7½ pieds. Il n'avait lui que 35 pouces, 2 lignes de hauteur quand sa mère l'a mis bas, après l'avoir porté 20 mois et 18 jours dans son sein! Est-ce trop, quand on songe que Péléphant d'Asie vit 150 à 180 ans et n'a sa taille qu'à l'âge de 22½ ans.

LES RUINES

DE

MON COUVENT

TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR

M. LÉON BESSY.

(Suite.)

—Veux-tu que nous mettions une épitaphe? demandai-je au pilote.

—Tu en sais plus long que moi, me répondit-il; mets ce qu'il te plaira: c'était mon ami d'enfance.

—Eh bien, j'écris ceci: "UN INSTANT LUI A SUFFI POUR OUVRIR LES YEUX, PLEURER, ET MOURIR DANS LA FOI." Voyons maintenant ce qui a pu causer le vacarme de tout à l'heure.

La galerie des catacombes n'offrait aucune ruine, et l'église souterraine était de même intacte. La niche dans laquelle nous avions d'abord placé le corps s'était ouverte à l'intérieur, par suite sans doute d'un grand ébranlement produit dans le couvent ou dans l'église par une cause inconnue.

—L'ouragan, dis-je, a ravagé la surface de la terre sans entamer ses entrailles; pour apprécier le dégât, il faut sortir dehors.

—Comme tu voudras, me répondit le pilote: hier j'étais le plus fort, et je commandais; aujourd'hui je suis le plus faible, et j'obéis. Mais, comme il pourrait y avoir du danger, je marche en avant: tu dois mourir le dernier.

Nous ouvrimmes la porte de la crypte, et nous entrâmes à tâtons.

—Impossible d'avancer, dit le pilote. Il y a ici des décombres qui ne s'y trouvaient pas.

—Cet air n'est pas non plus le même que celui qu'on y respirait, répondis-je.

—C'est un amas de terre fraîchement remuée, reprit-il.

—Essayons de ce côté.

—Je ne puis faire un pas.

—Par ici, alors.

—C'est la même chose: la crypte est tout à fait encombrée. Une partie du couvent se sera écroulée, et nous n'avons plus d'issue. Que faire, Manuel?

—Essayer de nous frayer un passage.

Nous l'essayâmes en effet, et nous travaillâmes durant quelques heures, retirant avec nos mains la terre du fond de la crypte, où se trouvait l'issue, et la rejetant sur le côté. Nous n'avions pour tout instrument que nos bras. Nous n'ouvriions les lèvres, ni pour nous encourager mutuellement, ni pour proférer une seule plainte, plongés, l'un et l'autre dans les réflexions que les événements si nombreux de cette journée nous suggéraient. Quant à moi, il me semblait parfois que je sortais d'une espèce de léthargie, et j'étais obligé de faire un effort sur moi-même pour me souvenir de ma tâche. Après beaucoup de temps d'un travail infructueux, le pilote me dit:

—Cette terre se reproduit sans cesse, et plus nous en retirons, plus il en retombe sur nous. Je suis inondé de sueur, et je n'en peux plus. J'aimerais mille fois mieux avoir affaire au roc vif qu'à cette argile flasque et molle qui ne résiste pas, et qui me tue.

—Moi aussi, je suis épuisé de fatigue, lui répondis-je: ce que nous faisons est inutile.

—Alors il faut couler à fond, et aller dormir avec les poissons. Pendant cette besogne m'a donné de l'appétit, et je vais manger une bouchée de mon panier.

Nous refermâmes la porte, et nous nous assîmes dans la galerie des sépultures. J'offris mon panier au pilote.

—Voyons d'abord le mien, dit-il. Voilà de la viande rôtie, d'excellent jambon, un morceau de veau, des confitures, une outre qui a un bon goût de vin vieux, et une bouteille d'eau. Je préfère mon panier au tien. Essayons.

—Arrête, lui dis-je; d'où vient ce panier?

—Je suppose que c'est André qui l'aura déposé au milieu du premier cloître, car c'est là que je l'ai trouvé.

—N'en as-tu rien goûté?

—Jusqu'à présent je n'ai pas encore eu faim.

—Laisse-le donc de côté, et remercie Dieu du nouveau bienfait qu'il t'accorde. Ce panier, ce n'est pas André qui l'a placé dans le cloître: ce sont tes ennemis qui l'y ont mis, pour te faire périr sans danger d'une mort certaine.

—Vois cependant, répondit le pilote du ton le plus flegmatique, si cela ne sent pas plutôt une bonne viande froide que le poison, si ces confitures n'ont pas un excellent goût de sirop, et cette outre, de vin de malvoisie. Néanmoins, il faudra recourir à ton panier. Voyons. Du pain et du fromage, avec quelques raisins secs; de l'eau; de l'huile pour la lampe, et pas une goutte de vin. Repas de cénobite! Pour combien de jours crois-tu que nous aurons chacun une ration? Faisons six parts: celles-ci sont les tiennes, et ces trois autres les miennes. Man-